

Procès-verbal no II
de la 14e séance du Conseil fédéral
(21.4.1971)

Propositions écrites:

Nouvel arrêté sur la main-d'oeuvre étrangère (prop. JPD/EVD du
15.4.1971)

L'adoption de l'arrêté donne lieu à un échange de vues. M. Graber rappelle les préoccupations du Département politique au sujet de la dégradation de la situation sur le plan politique en Italie, où les attaques contre la Suisse sont devenues extrêmement virulentes. Notre représentation diplomatique réclame les moyens lui permettant de déclencher une opération propre à rétablir un certain équilibre et à améliorer quelque peu le climat, d'autant plus que la division règne au sein des colonies suisses. Le ministère des affaires étrangères, qui fait l'objet de pressions énormes, cherche à mettre fin à cette campagne et à sortir de l'immobilisme qu'il a provoqué en rompant les négociations. Son chef suggère une rencontre Grübel/Pina-Caboni, qui pourrait avoir lieu après que les ministres des affaires étrangères des deux pays se seront rencontrés à Strasbourg les 6 et 7 mai au Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le cas échéant, on envisage au Département politique de publier un communiqué commun suivant lequel les ministres, après avoir fait un tour d'horizon des problèmes internationaux qui intéressent les deux pays ainsi que des questions bilatérales, sont convenus qu'il serait opportun que les négociations italo-suisse au sein de la commission mixte, interrompues en décembre dernier, soient reprises dans un délai le plus rapproché possible. La date exacte et les modalités de la reprise seraient fixées par la voie diplomatique. M. Brugger confirme les déclarations publiques qu'il a faites sur la nécessité de reprendre les négociations. Mais comment procéder, jusqu'où veut-on aller? Il importe en tout cas de procéder subtilement. Il constate que les contacts entre les négociateurs ne sont pas si mauvais, mais il importe que les Italiens renoncent à leur requête principale portant sur les 150'000 saisonniers. Il relève en outre le fait qu'il n'y a jamais eu autant de demandes d'Italiens désirant se rendre en Suisse. M. Celio pour sa part, voit la lutte se dérouler sur trois fronts: en Italie, en Suisse et à Bruxelles. Sur ce dernier front, il faut ardemment souhaiter une solution satisfaisante avec l'Italie pour éviter que le conflit doive être tranché à Bruxelles. M. Celio signale une série de faits politiques survenus en Italie et qui ne sont guère encourageants, à savoir les efforts de syndicats italiens cherchant à noyauter les travailleurs frontaliers aux fins de nous créer des difficultés, la description parfaitement faussée que l'on fait de la situation, l'élimination du Parlement dans les discussions.

Il préconise donc une déclaration à la presse selon laquelle la Suisse reconnaît la nécessité de régler à satisfaction le problème des saisonniers tout en entendant fixer elle-même le rythme de l'intégration des saisonniers. M. Brugger précise qu'il est bien dans ses intentions de faire une déclaration de ce genre. Il souhaite que les statistiques établies se révèlent pessimistes, de sorte qu'on puisse décider en septembre d'accroître encore de 2000 le nombre des transformations d'autorisations saisonnières en autorisations à l'année. Il demande que toutes les informations (celles qui ont été données en séance par ses collègues, qui étaient nouvelles pour lui) puissent lui être communiquées à temps. Il est donc décidé de créer un groupe de travail qui aura pour tâche d'élaborer une information horizontale (voir mandat particulier).

M. Graber informe le Conseil sur les derniers faits du forcené qui s'est retranché dans son appartement de la Minervastrasse à Zurich (un certain Fernand Müller), et qui exige 5 millions de francs du Gouvernement zuricois pour libérer l'otage qu'il détient, à savoir la directrice du service social autrichien qui a son bureau dans l'immeuble même où elle est séquestrée. La situation se complique par le fait que le Gouvernement autrichien, par la voie de son ministre des affaires étrangères, requiert du Conseil fédéral qu'il entreprenne toutes les démarches nécessaires en vue de libérer ce fonctionnaire consulaire. Le Conseil estime qu'il convient de dépêcher sur les lieux le procureur général pour assurer la liaison entre les autorités fédérales et cantonales. Ce dernier a été préalablement entendu en séance.

Echanges de vues

Propositions FZD/EVD

- L'évolution de la conjoncture sera traitée en séance le 28.4.1971
- Circulaire aux cantons relative à la politique des pouvoirs publics appropriée à la conjoncture. Le projet FZD du 5.4.1971 est adopté avec quelques modifications. L'opportunité d'adresser cette lettre maintenant est défendue par le chef du Département des finances. L'inflation exportée par les Etats-Unis connaîtra une deuxième vague, le Gouvernement Nixon forçant le rythme de la production économique en vue des élections prochaines. Cela implique qu'on élabore un programme particulier cet été pour prévenir les séquelles de cette nouvelle inflation. Il est donc à nouveau question d'arrêt dans la construction, de mesures sur le plan monétaire. Le Conseil évoque la menace créée par la spéculation qui sape notre structure économique, et la nécessité pour le gouvernement de disposer de moyens lui permettant d'affirmer son attitude avec réalisme. Le dialogue avec les partenaires sociaux devient donc toujours plus indispensable si ceux-ci ne parviennent pas à s'imposer eux-mêmes une discipline.

Proposition VEDFinancement des travaux de recherches pour le stockage du gaz naturel (cf. rapport du 16.4.1971)

M. Bonvin commente le rapport en précisant que les subventions requises devraient permettre de trouver des structures propres au stockage du gaz naturel et de faire de la prospection de pétrole dans le subalpin mollassique et sur le versant nord des Alpes. Le Conseil en prend acte tout en invitant le département intéressé à préciser l'activité des sociétés régionales constituées à cet effet, à requérir un avis sur les chances d'une telle prospection, à faire établir un budget, à fixer la participation des cantons intéressés sous l'angle du droit civil également. L'objet sera réexaminé une fois ces informations réunies.

Direction générale de la SSR

M. Celio attire l'attention du Conseil sur la personnalité du professeur Walter Ruegg de l'Université de Francfort, qui pourrait figurer sur la liste des candidats lorsqu'il s'agira d'assurer la succession de M. Besançon. Il en est pris acte.

Communications:M. le Président:

- signale qu'une délégation du Conseil a reçu les représentants des autorités valaisannes et du Comité olympique suisse, qui l'ont informée de la candidature de Sion en vue de l'organisation des jeux olympiques d'hiver 1980. La discussion a notamment porté sur l'aspect financier de la question. Le Conseil reprendra l'examen de la question lorsqu'il aura reçu la documentation utile.
- informe le Conseil que la délégation militaire a examiné le rapport du Groupement de l'armement concernant l'acquisition d'avions. La délégation rapportera le moment venu. Il est décidé de ne pas donner suite à la demande d'un membre de la commission militaire du Conseil des Etats de recevoir ledit document. Le président de l'ASIA a demandé que son association soit informée sur les discussions en cours. Le chef du département recevra l'intéressé.

M. von Moos fait part de la demande émanant d'un chercheur, M. Gerhard Wäger, autorisé à consulter les archives fédérales pour apporter un complément au rapport Bonjour, et qui voudrait aujourd'hui publier son travail portant notamment sur l'affaire des 200. Le Ministère public consulté préavise favorablement la requête, l'auteur étant sérieux et son travail susceptible d'éveiller l'intérêt. Le Conseil acquiesce.

- 4 -

M. Bonvin informe le Conseil que la commission du Conseil national a décidé à l'unanimité d'entrer en matière sur le projet de construction d'un tunnel de base Furka-Oberalp.

M. Huber invite le Conseil à fixer son programme d'information à la radio et à la télévision en vue de la votation fédérale du 6 juin. Il est décidé que les chefs des départements intéressés (FZD et EDI) devront s'exprimer, M. Celio étant chargé en outre de présenter les deux projets devant la TV et radio de langue italienne.

26.4.1971 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux (7)
le chancelier de la Confédération (1)
les vice-chanceliers (2)